



## GÉRER LES SINISTRES DÉGÂTS DES EAUX

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA036	3 jours - 21 h	Bases	Présentiel ou à distance	1789,00 €

## LIEUX ET DATES :

## PARIS

- Du 25/06/2025 au 27/06/2025
- Du 03/12/2025 au 05/12/2025

## OBJECTIFS

- Analyser les responsabilités et évaluer l'indemnité due à l'assuré suite à un dégât des eaux
- Gérer le sinistre dans le cadre du contrat, du droit commun et des convention IRSI et CIDE COP

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
[ici >>](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Chacune des étapes du programme fait l'objet d'apports techniques et méthodologiques. Les participants réalisent des exercices pratiques pour consolider leurs connaissances et s'entraîner à la méthode de règlement des sinistres.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

A. Analyser les garanties dégâts des eaux et déterminer le droit à indemnisation

1. Déclaration de sinistre
2. Réviser les événements dégâts des eaux communément garantis
3. Connaître et comprendre les biens assurés et les garanties annexes
4. Déterminer les responsabilités assurées

B. Conventions

1. Assurances cumulatives
2. Expertise amiable contradictoire
3. Renonciation à recours en matière de : valeur à neuf, pertes indirectes, honoraires d'experts

C. Convention IRSI

1. But, objectif et étude de la convention
2. Appliquer la convention IRSI

D. Convention CIDE COP

1. But, objectif et étude de la convention
2. Appliquer la convention CIDE COP

### **Validation des acquis :**

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation MRH - MRI - MRP  
Gestionnaires protection juridique

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

## **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1789,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 14/12/2025 à 16:57